



HAL
open science

Licence professionnelle Métiers de la gestion des associations

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Métiers de la gestion des associations. 2013, Université Paris Ouest Nanterre La Défense. hceres-02038269

HAL Id: hceres-02038269

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038269>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Métiers de la gestion des associations

de l'Université Paris Ouest Nanterre
La Défense

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague D

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Métiers de la gestion des associations

Dénomination nationale : SP5-Management des organisations

Demande n° S3LP140007281

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : L'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, département AES – UFR SSA
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : Le CFA CERFAL Campus Montsouris.
- Secteur professionnel demandé : SP5-Echange et gestion

Présentation de la spécialité

Créée en septembre 2003, cette licence professionnelle est portée administrativement et pédagogiquement par le département AES-UFR SSA de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense. La licence fait partie du domaine *Sciences humaines et sociales*. Les cours sont organisés à Nanterre. Elle se donne pour objectifs de dispenser les connaissances et d'acquérir les compétences attendues dans le domaine de la gestion du secteur associatif et le management des équipes. Elle vise à permettre l'acquisition de connaissances pluridisciplinaires dans le domaine de la gestion des associations en permettant de maîtriser l'analyse du contexte socio-économique, l'identification des acteurs pertinents, la mise en œuvre de projets et de partenariats, le montage de dossiers de subvention, la démarche d'évaluation et la gestion administrative et des ressources humaines.

Elle s'adresse à des publics qui sont majoritairement en formation initiale (72 % en 2011/2012), pourcentage qui diminue en raison de l'augmentation depuis 2010 des publics en apprentissage dans le cadre d'une convention signée avec le Cerfal CFA régional multi-professionnel.

Elle a pour ambition de former aux métiers de cadres intermédiaires dans les associations. Ces métiers sont ceux d'assistant technique, administratif, budgétaire et financier. Cette licence n'est pas la seule en France puisqu'il existe 17 licences aux libellés et contenus assez proches dont une grande majorité en Ile-de-France. Elle témoigne de la volonté de l'université de donner un contenu plus professionnalisant aux formations qu'elle dispense. Elle est ouverte à de nombreux parcours de L2 mais aussi à des DUT et à des BTS.

Synthèse de l'évaluation

● Appréciation globale :

La formation proposée est cohérente, tant dans son contenu que dans la réponse apportée aux besoins du secteur. Elle s'inscrit très bien dans son environnement. L'insertion professionnelle des étudiants apparaît très bonne. Le suivi professionnel se fait au travers des enquêtes nationales de la DGESIP et depuis 2012, *via* une enquête propre à l'établissement. Les pourcentages de répondants à l'enquête réalisée par l'établissement (50 %) sont nettement plus importants que ceux qui ressortent des enquêtes nationales (30 %). Le dossier d'autoévaluation est de grande qualité. Après dix années de fonctionnement, l'intérêt de la licence ne paraît pas décroître ainsi qu'en témoigne le nombre de dossiers déposés (150 par an en moyenne et en provenance de toute la France) et la sélection rigoureuse des candidats retenus après dépôt d'un dossier et entretien.

Cette licence, répond aux besoins du secteur associatif notamment en Ile-de-France. Le projet pédagogique se veut pluridisciplinaire pour favoriser la polyvalence qui est une qualité très recherchée dans le domaine associatif en raison de la structure souvent modeste qui résulte de la taille des associations. Les stages, les projets tuteurés y contribuent.

Les liens avec les milieux professionnels sont solides comme le montrent d'une part, la diversité des lieux de stage proposés et, d'autre part, la convention de partenariat relative au développement de l'apprentissage. L'effectif des étudiants qui suivent cette licence par la voie de l'apprentissage est de 13 % en 2010/2011 et 18 % en 2011/2012. La pluralité des intervenants extérieurs doit être relevée de même que leur place dans l'encadrement des associations (directeurs, chefs de projet ...). L'équipe pédagogique cherche à obtenir des commandes concrètes de la part des associations qui accueillent les stagiaires par exemple, la réalisation d'enquêtes, de diagnostic, ou encore la préparation des documents nécessaires pour la tenue d'une assemblée générale.

Le pilotage de la formation s'inscrit dans une volonté de diversification des enseignements : comptabilité, méthodes de contrôle interne, gestion de projet, gestion des bénévoles et des volontaires, sociologie du monde associatif, droit des associations, fiscalité, le droit social. Ces enseignements représentent environ 200 heures sur 460 heures (hors projet tuteuré et stages). Un comité des études, organisé avec le CFA a été récemment mis en place. Les recommandations qui ont pu être faites lors de précédentes évaluations n'ont pas été prises en compte ou, en tout cas, n'apparaissent pas explicitement l'avoir été.

Les résultats en matière d'insertion professionnelle sont supérieurs à 60 % dans les enquêtes DGESIP et à 70 % pour les enquêtes propres à l'établissement. Manifestement cette licence arrive à procurer un emploi aux étudiants qui en sont titulaires mais, certains de ces emplois occupés sont parfois proches de ceux que l'on peut trouver dans les collectivités territoriales qui ne sont pas le secteur de prédilection de cette licence...

● Points forts :

- La prise en compte des demandes du secteur associatif et la bonne connaissance de ce milieu.
- La volonté de professionnalisation mise en évidence par des approches pédagogiques diversifiées.
- La pluridisciplinarité de la formation, conforme aux critères de recrutement du secteur.
- L'accès à la formation par la voie de l'apprentissage.

● Points faibles :

- Le suivi de l'insertion professionnelle.
- L'inadéquation relative emploi/formation.

Recommandations pour l'établissement

L'établissement doit veiller à limiter le taux de poursuite d'études en accentuant la professionnalisation pendant la formation, l'accès par la voie de l'apprentissage peut constituer une réponse pertinente. Il devrait être possible de mieux anticiper le calendrier de sélection afin de permettre aux candidats retenus de rechercher un contrat d'apprentissage.

Il conviendrait de renforcer le pilotage de la spécialité en appui sur le conseil de perfectionnement, en organisant le suivi statistique des candidatures, en formalisant les partenariats, par exemple.

Le principe de compensation devrait être revu afin de donner une part plus équilibrée aux enseignements théoriques mais aussi de rééquilibrer la composition de l'équipe pédagogique (enseignants/professionnels).

Un meilleur positionnement francilien devrait être recherché et un rapprochement avec la LP *Gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs* pourrait être réfléchi.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle (A+, A, B, C) : B
- Lien avec les milieux professionnels (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

Responsable de la formation :

NOM Prénom FABRE Anne

Email anne.fabre@u-paris10.fr

**1/ Observations portant sur les rubriques « PRESENTATION DE LA SPECIALITE » et
 « SYNTHESE DE L'EVALUATION »**

Appréciation globale L'équipe pédagogique de la licence professionnelle *Métiers de la Gestion des Associations* remercie les experts de l'AERES pour leur évaluation.

RUBRIQUE « PRESENTATION DE LA SPECIALITE »

La licence professionnelle « *Métiers de la Gestion des Associations* » a pour objectif de former aux métiers de cadres intermédiaires dans les associations mais **les services en relation avec les associations des administrations publiques territoriales ou d'Etat ainsi que les services RSE des entreprises** peuvent également constituer des débouchés professionnels.

RUBRIQUE « SYNTHESE DE L'EVALUATION »

Le pourcentage moyen de répondants à l'enquête mise en place par l'établissement est de 57 % (5+13+27) / (23+25+30) et non de 50 %.

Le point qui mériterait d'être mis en avant, plus que les missions réalisées en stage qui certes sont très professionnalisantes, est que **les projets tuteurés** sont depuis 2009 **des commandes faites par des organismes**, majoritairement associatifs, comme la promotion du programme *Red Touch'* de la Croix-Rouge ou l'animation et la rédaction du blog *Success* de l'Atelier (<http://www.vosvaleursfontcarriere.fr>).

Par ailleurs le fait que certain-e-s ancien-n-es étudiant-e-s occupent **un poste dans une collectivité territoriale**, le plus souvent dans un service *Vie associative* ou *Politique de la ville*, ne constitue **aucunement une anomalie**. Cette possibilité était prévue dès le dossier d'habilitation de la licence pro « *Métiers de la Gestion des Associations* » en 2003 et figure explicitement sur la fiche RNCP. Elle est dans le droit fil des actions qui ont pu être menées pendant la formation avec la mairie de Nanterre ou la mairie de Paris (deux projets tuteurés) et des terrains de stage de certain-e-s étudiant-e-s. Elle correspond également à la réalité de certaines trajectoires professionnelles dans le monde associatif, par exemple la directrice actuelle d'une des maisons des associations à Paris avait auparavant occupé des postes en associations.

Points forts

Points faibles	<p>Le suivi de l'insertion professionnelle par l'établissement est réalisé par la responsable de formation qui ne reçoit pas d'appui de celui-ci. Il se fait à l'occasion des remises de diplômes, des envois de mails divers et depuis 2012 par l'administration d'un questionnaire en ligne par la responsable de formation. L'AERES relève par ailleurs que le taux de réponses est bien supérieur à celui de l'enquête nationale.</p> <p>La responsable continuera à administrer le questionnaire en ligne une fois par an, en complément du dispositif d'ensemble prévu par l'Etablissement (cf. <i>infra</i>).</p> <p>Il n'y a pas d'inadéquation relative emploi / formation. Les débouchés professionnels peuvent se situer dans le secteur associatif (et plus largement le secteur de l'économie sociale et solidaire), dans les administrations publiques territoriales ou d'Etat dans un service en relation avec les associations et éventuellement dans les entreprises du secteur privé traditionnel, dans un service en relation avec les associations (cf. fiche RNCP).</p>
-----------------------	---

2/ Observations portant sur la rubrique « RECOMMANDATION POUR L'ETABLISSEMENT »

En accord avec les recommandations de l'AERES, la responsable de formation souhaiterait que les dossiers de candidature en formation initiale ou en alternance soient **téléchargeables plus tôt** (en février au lieu d'avril), comme dans d'autres universités et que les dossiers de candidature pour la formation continue soient **accessibles toute l'année**, ce qui permettrait d'anticiper le processus de sélection et d'optimiser les chances des candidat-e-s d'obtenir le financement de leur formation. La responsable en a fait part au responsable administratif de son UFR à plusieurs reprises mais la décision relève de l'équipe présidentielle.

La responsable de formation ne comprend pas l'expression « **rééquilibrer la composition de l'équipe pédagogique (enseignants/professionnels)** ». Les professionnels réalisent 40 % des enseignements. Le pourcentage est-il trop élevé ou trop faible ?

Il en est de même pour le passage : « **un meilleur positionnement francilien devrait être recherché** ». La licence professionnelle « *Métiers de la Gestion des Associations* » est **la seule licence** de ce type **dans le 92**, deux autres licences professionnelles (celles proposées par l'IUT de Melun-Sénart et par l'Université de Paris Est- Marne La Vallée sont également généralistes mais fort *éloignées géographiquement* et avec quelques différences dans le contenu des enseignements ou dans le positionnement (cf dossier de renouvellement).

Un rapprochement avec la LP *Gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs* semble difficile mais l'équipe pédagogique oriente les candidatures des étudiant-e-s sportifs vers cette LP, plus adéquate avec leurs aspirations.

REMARQUE : Les responsables de formation ont apporté, ci-dessus, les observations relatives au rapport d'évaluation de leur formation qui leur semblaient pertinentes.

Deux précisions sont apportées par l'Etablissement :

1/ **L'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE)** de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense a été mis en place en juin 2013. En partenariat avec les responsables de formation, il a pour missions de collecter, analyser et diffuser des enquêtes sur la réussite des étudiants dans leur formation et sur leur devenir professionnel. Les équipes de formations bénéficieront, dans le contrat 2014-2018, de ces données demandées par l'AERES. Accessible directement sur le site de l'université (<http://ove.u-paris10.fr/>), l'OVE publiera les enquêtes nationales ou celles de l'établissement.

2/ Dans le contrat 2014-2018, **l'Etablissement s'engage également à définir et à formaliser**, en concertation avec les équipes de formation, **une procédure d'évaluation des formations par les étudiants**, en s'appuyant sur les nombreuses formes d'évaluation qui existent d'ores et déjà dans l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Le Président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense
M. Jean-François Balaudé

